

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 16 février 2026

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.
En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-six et le seize février à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur
DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 23.

Date de la convocation : 10/02/2026

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME CONDOMINES MAUREL Nadine
(Procuration de MME MALAQUIN Hélène), M. BOUCHON Christophe, MME
TAMBORINI Christine, M. De LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey,
M. HEIM Philippe, MME BENSETTI Nawel, M. KROL Alfred, MME BLANCO
LIQUIÈRE Caroline, MME BONNET Céline, M. CACERES Philippe, MME
COBOURG Monique, M. COSQUER Cyril, M. GAYRARD Alain, M. GOZÉ
Émile, M. GOUTY Michel, M. JOUANY Claude, MME LAGHZAoui Nawal, M.
PAULIN Samuel, M. TROUCHES Michel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 10/02/2026

Absents excusés : MME MALAQUIN Hélène (Procuration à MME
CONDOMINES MAUREL Nadine).

Absents : M. ANTOINE Gérard, M. BAYLE Nicolas, MME DUBOIS Océane, M.
ROYER Jacques.

Secrétaire : MME LAGHZAoui Nawal.

N° DEL2026-07 : Prise en charge des frais pour la réalisation d'un cabanon.

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que suite à une erreur administrative, le compte client de la commune de Puygouzon a été bloqué chez le fournisseur Leroy Merlin.

Or, les agents s'en sont aperçus lors du passage en caisse et avaient absolument besoin du matériel pour terminer le chantier d'installation du cabanon de l'école maternelle.

Afin de ne pas retarder le chantier et devant la complexité de réouverture du compte chez ce fournisseur, Cécile Cariven Boris, Responsable des Services Techniques, a avancé les frais à hauteur de 242,34€ pour l'achat de planches rabotées et d'équerres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** le remboursement de Madame Cécile CARIVEN BORIS à hauteur des dépenses engagées par elle, à savoir **242,34 €**, pour l'acquisition de fournitures nécessaires à l'installation du cabanon de l'école maternelle.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

La secrétaire de séance

Nawal LAGHZAoui

Le Maire

Thierry DUFOUR

